



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

**Réunion publique de Biganos**

**31 janvier 2023**



P	Cadre de la concertation
R	L'A63 aujourd'hui
O	Se déplacer en 2030
G	Trois scénarios d'aménagement
R	Comment participer ?
A	<b>VOUS AVEZ LA PAROLE</b>
M	
M	
E	



# 1. Cadre de la concertation



# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Elle défend un droit :

“  
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
– rendue constitutionnelle en 2005

# Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# Les 6 principes de la CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties  
prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au  
projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-  
vis du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche  
qualitative des  
contributions, et  
non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la  
rencontre de tous  
les publics

# Les missions du garant

- **Le garant est une personne indépendante** du maître d'ouvrage et de toute autre partie prenante de l'élaboration du projet.
- Sa mission est de **veiller au bon déroulement de la concertation et au respect de la participation** des différents acteurs de la concertation et du public.
- Il doit **respecter une stricte neutralité** vis-à-vis du projet et, en aucun cas, émettre d'avis sur le contenu du projet.
- Il est **à l'écoute** de chaque participant à la concertation et peut se rendre sur le terrain en tant que de besoin.



# Les missions du garant

**En amont du lancement** de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

**Pendant la concertation,**

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

# Les missions du garant

***Dans le délai d'un mois***, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

**Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.**

# Concertation préalable

## Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet.../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.

# Concertation préalable

Ce projet d'aménagement de l'A63 au sud de Bordeaux est soumis à une « **concertation préalable** » du **30 janvier au 30 avril 2023**. Il est porté par le ministère des Transports et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du Code de l'environnement, **la définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP**. L'organisation pratique de la concertation revient, elle, au maître d'ouvrage.

# Qui sont les garant.e.s ?

Marion JULIOT

[marion.juliot@garant-cndp.fr](mailto:marion.juliot@garant-cndp.fr)

Marion THENET

[marion.thenet@garant-cndp.fr](mailto:marion.thenet@garant-cndp.fr)

CNDP - Garant.es de la concertation sur le projet  
d'aménagement de l'A63/A660  
244 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

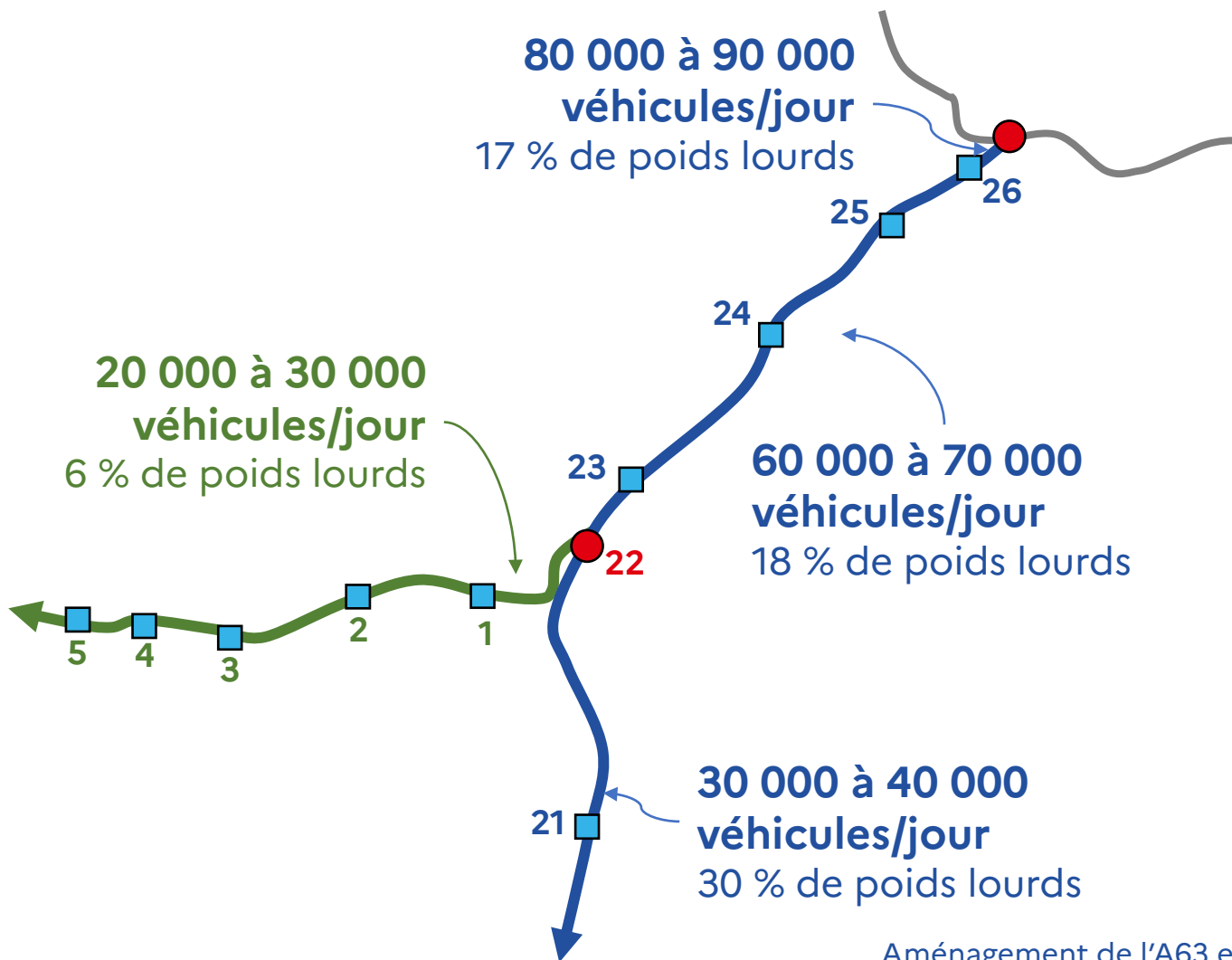
# Les étapes vers la concertation



# 2. L'A63 aujourd'hui



# Un axe très sollicité



Aménagement de l'A63 en Gironde

**Saturation**  
aux heures de pointe,  
les week-ends d'été

Capacité maximale  
d'une autoroute 2x2 voies

Temps de trajet : 21 minutes → 1 h



**Une accidentologie**  
problématique

Niveau d'accident **8 fois** supérieur  
aux références nationales

Nombreuses percussions par l'arrière  
caractéristiques des circulations en  
accordéon





# Une combinaison d'usages

**Deux bassins d'emplois  
et de population**  
avec de nombreux échanges

**17 à 29 %  
de poids lourds**  
du fait des transports  
de marchandises  
transfrontaliers mais  
aussi en échange avec  
l'agglomération bordelaise

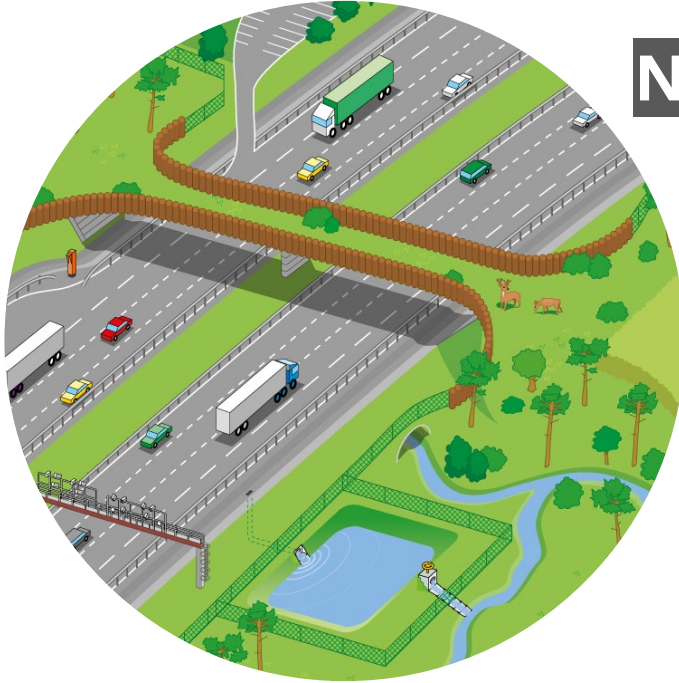
**Majorité de trajets  
domicile-travail**  
surtout dans la zone la plus saturée



# Des normes à rattraper

## Normes environnementales

- Passages grande faune
- Récupération et gestion des eaux
- Intégration paysagère



## Normes de sécurité

- Longueur et angles des bretelles
- Accès aux aires de services et de repos
- Dispositifs latéraux de sécurité
- Équipements des ouvrages d'art
- Signalisation (A660)



# 3. Se déplacer en 2030



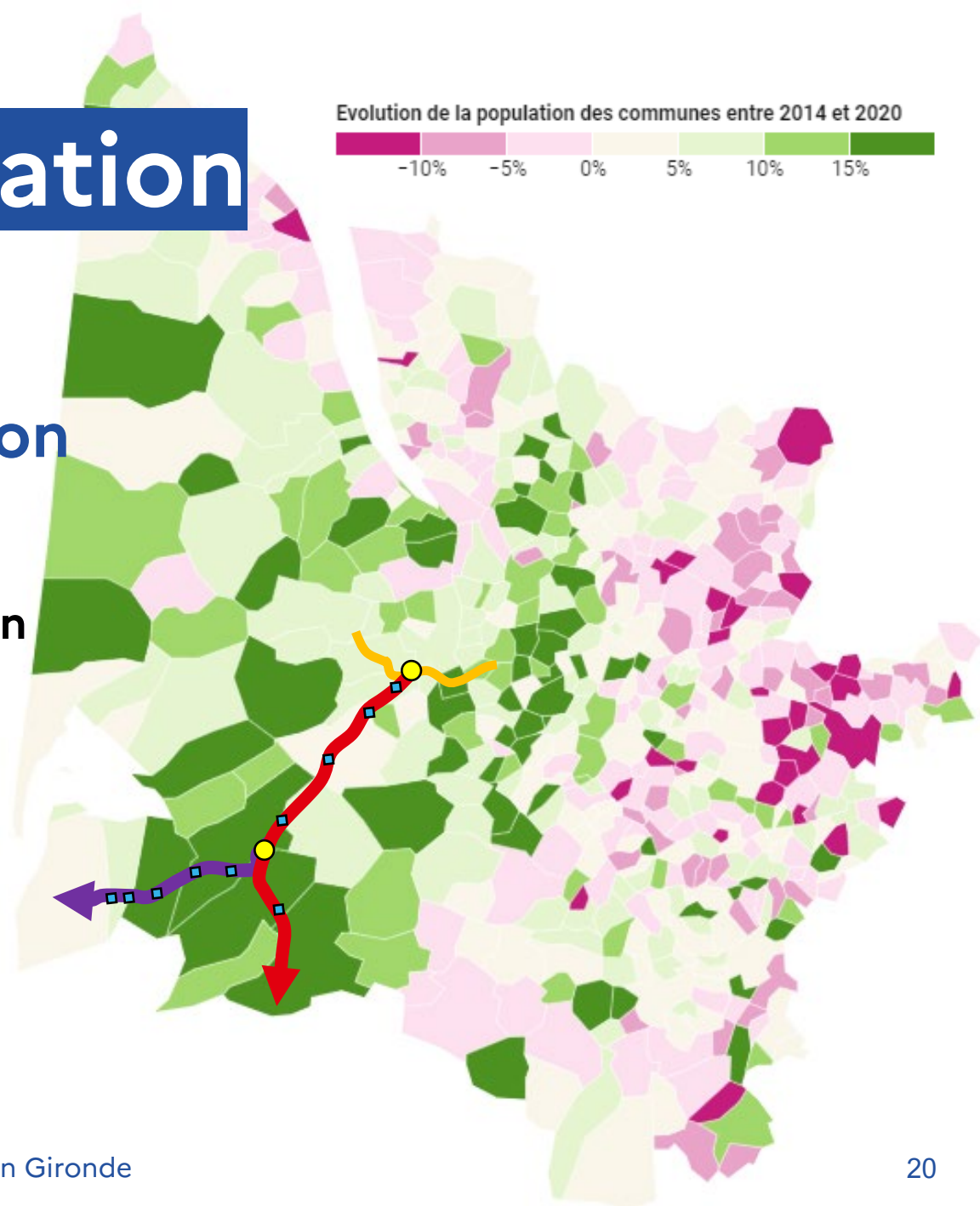
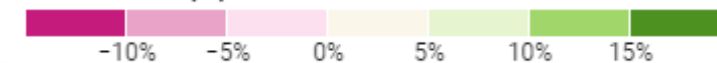
# Encore plus de population

Des territoires attractifs  
Une augmentation de la population

## Évolution de la population entre 2014 et 2020

- Mios : + 29 %
- Le Teich : + 18%
- Salles : +15 %
- Belin-Béliet : +15 %
- Marcheprime : +12 %
- Biganos : + 10,5 %

Evolution de la population des communes entre 2014 et 2020



# Mobilité : toujours plus ?

## Une hausse constante de la mobilité depuis 60 ans

- Multiplication par 5 de la mobilité depuis 1960
- Distance moyenne des trajets domicile-travail : 3 km en 1960 / 13,3 km en 2019

## La crise sanitaire a-t-elle changé la donne ?

- Fort développement du télétravail  
→ moins de déplacements domicile-travail dans le secteur tertiaire  
MAIS
- Retour au niveau de congestion pré-pandémie dès 2021 (A'Urba 2022)
- Hausse de l'autosolisme : de 82,6 % en 2021 à 85,2 % en 2022  
(Vinci, baromètre de l'autosolisme)
- Émergence de nouveaux déplacements



# Des alternatives à la route ?

## Du nouveau pour les particuliers

RER Métropolitain 15 000 voyageurs/jour en 2030  
(9 000 aujourd'hui)

Incitation au covoiturage

Plans et politiques en faveur du vélo et des modes  
doux : Gironde, Bordeaux Métropole, COBAN,  
COBAS, ville de Salles...

Intermodalité facilitée



## Peu de marges pour les marchandises

20 trains de fret/jour entre Bordeaux et Hendaye

Autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre : 84 PL/jour

Part significative de transport local (échange)

# 4. Trois scénarios d'aménagement



# Objectifs de l'opération

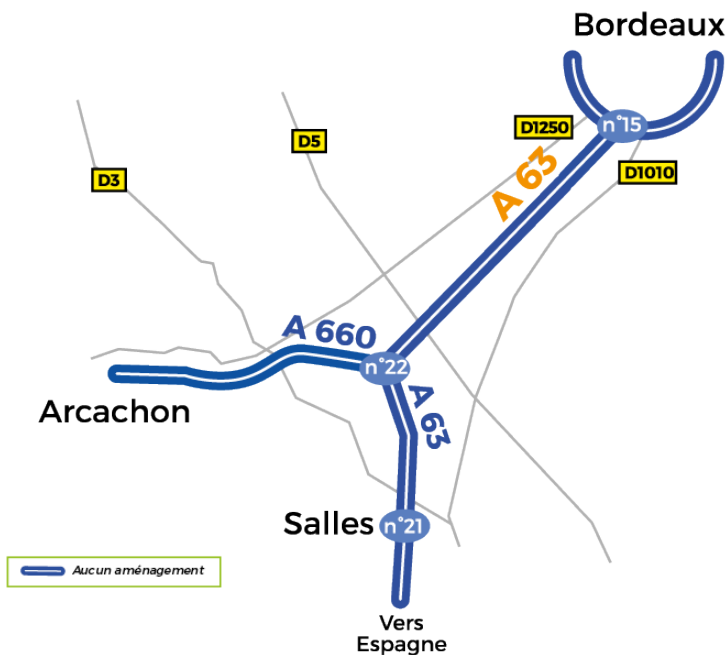
AMÉLIORER LA FLUIDITÉ  
ET LE FONCTIONNEMENT  
DE L'ITINÉRAIRE ACTUEL

AMÉLIORER  
LES CONDITIONS  
DE SÉCURITÉ

GARANTIR UNE MEILLEURE  
INTÉGRATION  
ENVIRONNEMENTALE

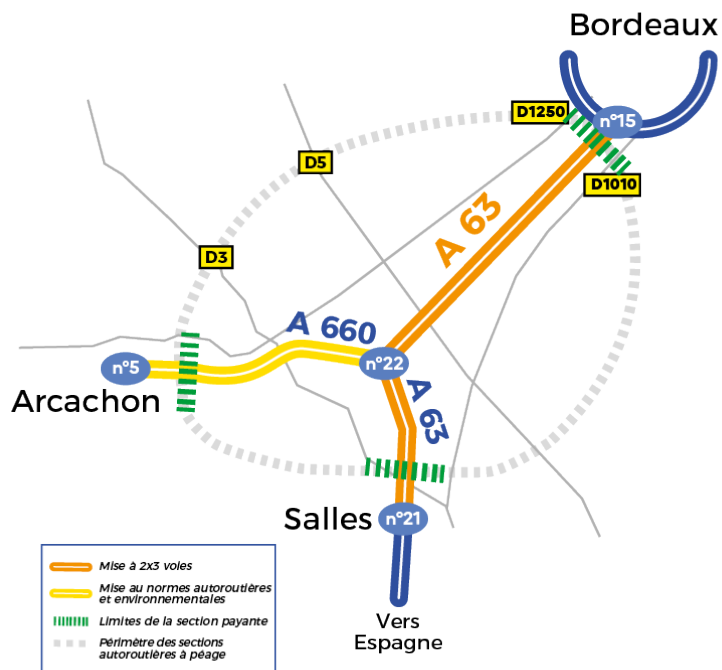


# Vue d'ensemble des 3 scénarios



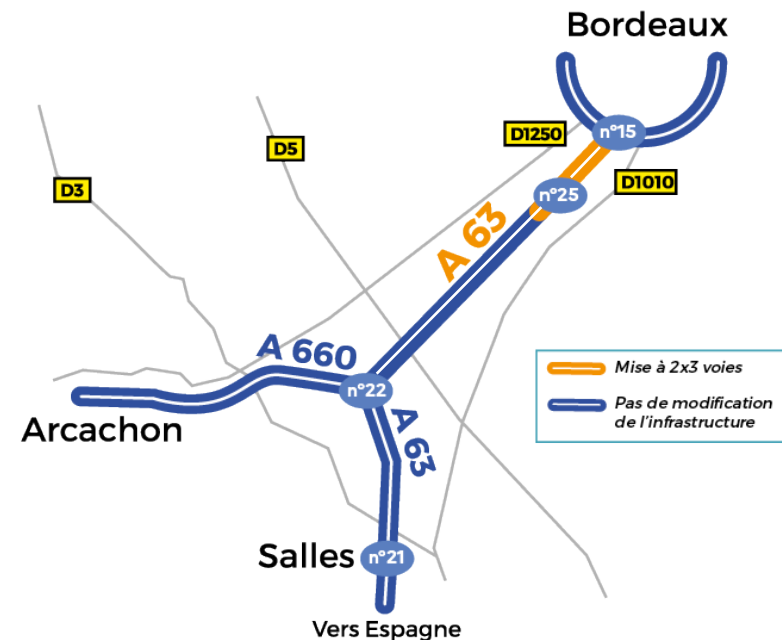
**Scénario 1**

Aucun aménagement  
routier de l'A63



**Scénario 2**

Aménagement complet  
à 2x3 voies de l'A63  
par mise en concession



**Scénario 3**

Aménagement partiel  
à 2x3 voies de l'A63  
sur crédits publics

# Modalités de réalisation de la 3<sup>e</sup> voie

Intégralement sur le terre-plein central

Largeur du terre-plein : 10 à 55 m

Appuis des ouvrages existants  
dimensionnés pour 2x3 voies

Très peu de consommation de foncier



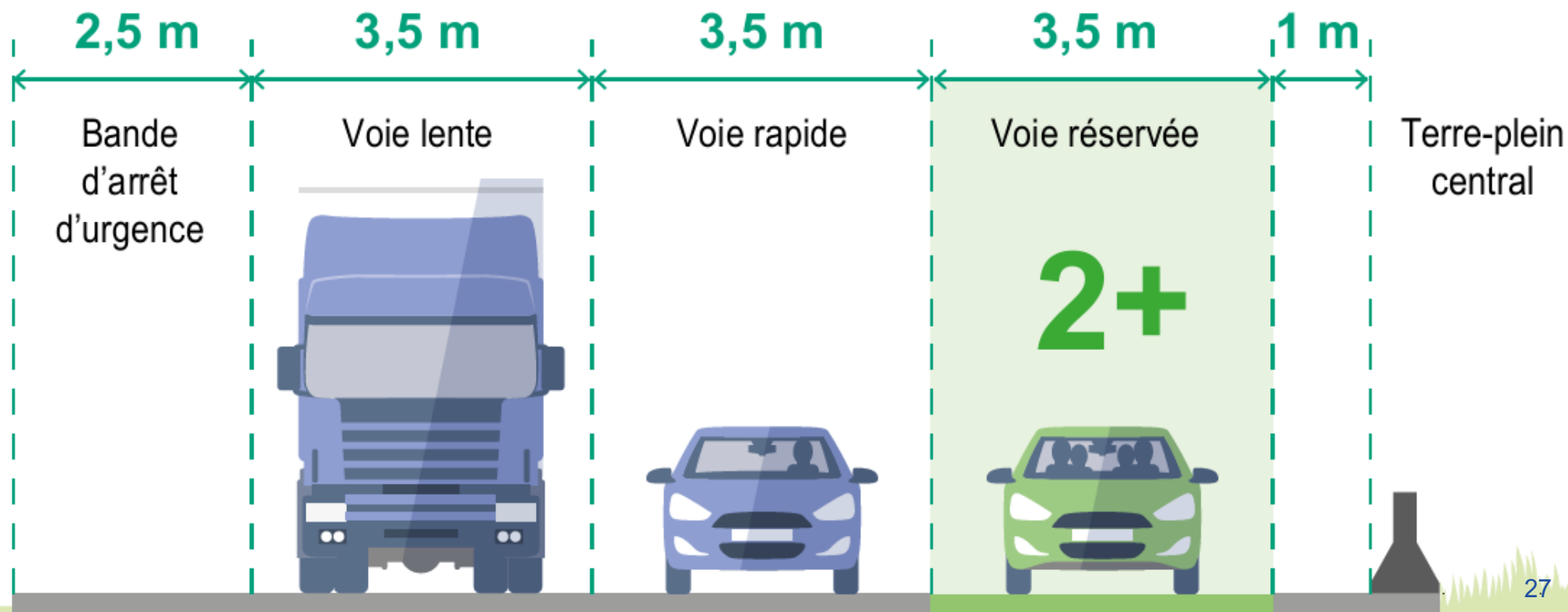
# Une voie dédiée ?

Accessible aux covoitureurs, autocars et taxis

Incitation au covoiturage

Possibilité de gestion dynamique

**Impossible sur une section à 2x2 voies**



# Scénario 1 : aucun aménagement

## Fiche technique



Aucun aménagement



Aucune mise aux normes  
environnement & sécurité



Pas de voie dédiée



Circulation moyenne :  
66 600 véhicules/jour en  
moyenne sur l'A63  
86 000 entre échangeur 26 et  
rocade



Coût : 0 €

## I N T É R Ê T

Aucun investissement

Aucune imperméabilisation

Pas d'émissions de gaz à effet de serre en phase de  
construction

## L I M I T E S

Intensification des congestions

Perte d'attractivité du territoire

Report de trafic sur les voies secondaires

Dégradation du cadre de vie des riverains

Risque d'accident accru

Pas de voie réservée

# Scénario 2 aménagement complet en concession

## Fiche technique



35 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes complète  
A63 et A660



Possibilité de voie dédiée



Circulation moyenne sur l'A63 :  
65 500 véhicules/jour



5 à 10 minutes gagnées



Coût : 290 M€ HT



Mise en service fin 2033

## I N T É R Ê T

Amélioration nette des conditions de circulation :  
fluidité et sécurité

Gain de temps

Meilleure protection de l'environnement

Mise en place de protections acoustiques

Aucune dépense publique

## L I M I T E S

Péage : 4 cts TTC/km pour les véhicules légers ;  
20 cts HT/km pour les poids lourds

Report de trafic sur les voies secondaires

Construction émettrice de gaz à effet de serre

# Focus sur les péages

- **Système de flux libre : des portiques à la place des barrières**
  - Circulation plus fluide, plus rapide
  - Moins de consommation foncière
- **Modulations de tarifs ?**
  - Écart maximum entre véhicules légers et poids lourds
  - Tarifs adaptés possibles, mais encadrés par la loi
- **Deux approches possibles pour la localisation des portiques**
  - **Principe d'égalité** : des portiques entre chaque sortie
  - **Approche dérogatoire** : pas de portique aux extrémités pour créer des « itinéraires gratuits »



# Scénario 3 aménagement partiel sur crédits publics

## Fiche technique



7 km de mise à 2x3 voies



Mise aux normes sécurité et environnement sur 7 km



Voie dédiée possible sur 7 km



Circulation moyenne sur l'A63 :  
69 500 véhicules/jour



2 à 4 minutes gagnées



Coût : 54,5 M€ HT



Mise en service début 2034

**I  
N  
T  
É  
R  
Ê  
T**

Amélioration des conditions de circulation à l'approche de Bordeaux

Gain de temps (limité)

**É**

Mise aux normes environnement & sécurité sur 7 km

**R**

Mise en place de protections acoustiques

**Ê**

Gratuité pour les usagers

**T**

Maîtrise du trafic sur les voies secondaires

Amélioration du cadre de vie des riverains

**L  
I  
M  
I  
T  
E  
S**

Investissement supporté par les contribuables

Risque de congestion persistant lors des pics

Pas de mise aux normes sur l'A660

Émissions (modérées) de gaz à effet de serre lors de la construction

# 5. Comment participer ?





# Les rencontres

**30 janvier 2022**  
Lancement de  
la concertation

30 31

**31 janvier**  
Réunion  
publique  
Biganos

**21 février**  
Réunion publique  
Gradignan

21 23

**23 février**  
Réunion publique  
Cestas

**9 mars**  
Débat avec  
les étudiants

7 9 9 13 14

**4 ateliers**  
**7 mars** : environnement – Le Barp  
**9 mars** : mobilités – Canéjan  
**13 mars** : mobilités – Belin-Béliet  
**14 mars** : mobilités – Mios

**SUR INSCRIPTION (site internet)**

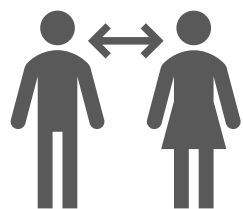
**4 avril**  
Réunion publique  
Salles

4

**30 avril 2022**  
Clôture de la  
concertation

25 30

**25 avril**  
Réunion publique  
La Teste-de-Buch



## Des débats mobiles

Restaurant, aire de service,  
marchés, centres commerciaux

**Informations pratiques**  
en ligne, dans le dossier  
de concertation et la  
plaquette de synthèse

Date	Heure	Type de rencontre	Lieu	Public concerné
30/01/2022	18h30	Remise publique	Egalité - 200 rue de la République - 33000 Bordeaux	Public concerné
31/01/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
01/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
02/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
03/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
04/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
05/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
06/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
07/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
08/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
09/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
10/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
11/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
12/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
13/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
14/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
15/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
16/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
17/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
18/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
19/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
20/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
21/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
22/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
23/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
24/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
25/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
26/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
27/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
28/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
29/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné
30/02/2022	18h30	Débat mobile	Le Grand Parc - 1 rue Jean Zay - 33000 Bordeaux	Public concerné

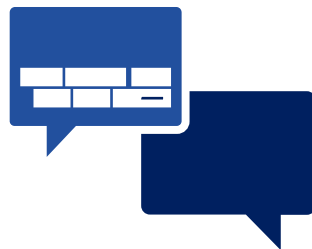
# Le site internet

[www.A63Nord.fr](http://www.A63Nord.fr)



## Tous les documents

Dossier, études,  
présentations,  
comptes rendus



## Registre en ligne

Déposez votre avis,  
Lisez les réponses  
de l'État



## Réunions en direct

Participation à  
distance aux  
réunions publiques

# Vous avez la parole...



# Les règles de prise de parole



Demander  
la parole



Proposer des avis  
argumentés



3 minutes maximum  
de temps de parole

